

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 FEVRIER 2021

DELIBERATION N° 2021-02-016-DAP

Nomenclature : 8.8.2

OBJET : CONVENTION AVEC LE SITCOM ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX – POINT TRI DU PARKING RELAIS DU TRAMBUS

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 5 février 2021
 Pour extrait certifié
 conforme



Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 08/02/2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme SAINT-AUBIN	procuration à	M. COUTIER
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU

PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2021-02-001-DGS

M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
-------------	---------------	-----------

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

32 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

1 au point n° 2021-02-001-DGS

Nombre de votants : 33



Dans le cadre du projet d'aménagement du parking relais du Trambus intégrant des travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte, la commune de Tarnos souhaite aménager les espaces nécessaires à l'implantation de 2 conteneurs enterrés d'ordures ménagères.

Dans le cadre de ses compétences, le SITCOM côte Sud des Landes assure la mise à disposition des conteneurs enterrés.

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, la Communauté de Communes du Seignanx assure le financement de la mise à disposition des conteneurs enterrés.

La commune de Tarnos assure le financement des travaux hors compétence de la Communauté de Communes rendus nécessaires pour l'embellissement du cadre de vie liés au point de collecte.

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition de conteneurs à intervenir avec le Sitcom et la Communauté de Communes pour réaliser cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant le projet de convention entre le SITCOM, la Communauté de Communes du Seignanx et la Ville de Tarnos,

DELIBERE

APPROUVE la convention avec le SITCOM, la Communauté de Communes du Seignanx afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre de la mise à disposition de conteneurs et travaux d'embellissement du cadre de vie liés aux points de collecte des déchets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr